PROTOCOLE D'ACCORD

Entre les soussignés

La société **BSG Resources Guinée** représentée par Monsieur AVIDAN ASHER, directeur des opérations,

Et,

La société **MATINDA AND CO LIMITED**, représentée par Madame MAMADIE TOURE, femme d'affaires à DUBREKA.

Il a été convenu ce qui suit :

La société **BSG Resources s'engage** à donner 5% des actions des blocs 1 et 2 de simandou situé en République de Guinée et couvrant les préfectures de kerouané et beyla.

Fait en deux exemplaires

Conakry, le 28 février 2008

Pour la société BSG Resources Guinée

Pour la société MATINDA AND CO LIMITED

Madame MAMADIE TOURE